

**«Larbatache», le *sergent chef*
Morvaison: la torture et la mort.**



~~~~~ Dr. ABBACI Madjid<sup>1</sup>

**1. De la problématique à la question<sup>2</sup>** : A la question de savoir si la France coloniale a pratiqué la torture en Algérie, la réponse restant encore à assumer est empreinte de faux fuyant. Le régime démocratique et républicain actuel n'assumant pas encore les conséquences d'une colonisation commencée au temps des rois de France malgré une républicanisation qui posait, en plus du problème de l'Algérie, celui des gros colons, leurs jeux de pouvoir et celui des «pieds-noirs» comme nouvelle catégorie sociale soulevant des problématiques internes de l'ordre de l'intégration (encore actuelle) et du chômage de masse . Et la reconnaissance de ces crimes où le pardon ? La France n'ose toujours pas.

Mohamed Teguia dans «l'Algérie en Guerre» déclare : «*la torture sera érigée en système de combat, avec ses règles, ses codes, ses théoriciens et ses spécialistes praticiens, ses amateurs aussi. Elle fera d'innombrables victimes, y compris parmi les tortionnaires, qui seront pris de folie. Elle est une forme de répression, elle ne sera pas uniquement utilisée pour extorquer des aveux, elle servira à punir ou à venger; des déséquilibrés y auront recours comme passe temps sur des prisonniers ou des suspects. Une gamme infinie sera inventée pour supplicier des êtres sans défense*»<sup>3</sup>.

Emprisonnement, tortures et dépossession puis négation sont les pratiques qui jalonnent les 132 ans de présence française en Algérie. Soit! Et l'histoire est là pour attester ce que la sociologie peut décortiquer et des témoins livrer. En effet, à l'Algérie du premier novembre au seul leitmotiv d'indépendance, la France réformatrice de Soustelle puis de Lacoste s'ingénie à rationaliser la recherche de l'information (interrogatoires et tortures), à structurer (SAS) de manière formelle et informelle ses services de l'armée et de police autour d'acteurs (tortionnaires) aux méthodes nouvelles.

A Alger, dans les différentes zones et wilaya<sup>4</sup>, y compris dans la wilaya trois, et en l'occasion à El-kseur, la torture y est systématique. Les faits

1- Enseignant-chercheur universitaire Université Abderrahmane Mira de Bejaïa

2- En référence à «la question» d'Henri Alleg.

3- Mohamed Teguia, L'Algérie en guerre, Office des publications universitaires. Alger, 1988.P232.

4- Après le congrès de la soummam la dénomination de wilaya a été adoptée.

historiques, les structures qui les enserrent, les actions qui en découlent, la parole qui le dit, l’écrit qui en fait relation ou exposé, inscrivent cette thématique à la lisière de l’histoire, de la sociologie et de la sémiotique et les perspectives restent nombreuses tant la torture a la permanence latente des faits, la systémique des structures, l’action rationnelle limitée, la dimension psychologique et la visée sociopolitique. Reste que le premier novembre 1954 bien plus que l’expression d’une innovation sociale et sociologique labélise la dynamique révolutionnaire et indépendantiste d’un peuple transcendant qui donne corps à son âme : le droit à l’autodétermination.

Évoquer la vie ou peut être le non vie en milieu carcéral relève de la sociologie de la prison. Une discipline dont le paradigme principal est l’étude de la dimension contrôle social exprimée par la société par le biais de ces milieux d’emprisonnement et de privation. Une discipline également récente puisque n’étant apparue en France qu’à partir des années 1990 avec Phillippe Combessie. Alors que la sociologie américaine plus ancienne compte des auteurs tels Erving Goffman. En Algérie, par contre, la thématique semble parfaitement absente pour des disciplines relevant de la sociologie et de l’histoire. Un fait relativement étonnant pour un pays qui a connu le colonialisme, ses prisons et sa torture. Mais tant ici qu’ailleurs une science pourrait-elle se constituer autour de cet objet d’étude aux dimensions plurielles et dont les récits de mémoires contribuent, au delà des compagnes d’indignation, à réguler un ordre international par l’émergence de nouveaux acteurs non gouvernementaux internationaux capables d’innovations et de régulations nouvelles ?

### **1.1. La dépossession:**

**1.2. philosophie de la misère et des révoltes:** L’évocation de ce sujet impose de prime abord de s’intéresser à l’essence même du phénomène de l’expropriation durant la période coloniale. Un phénomène qui en modifiant les conditions économiques de familles «autochtones» au profit de famille d’Alsace et de Lorraines «demeurées<sup>1</sup>»<sup>2</sup> françaises, modifient les rapports sociaux entre groupes sociaux différents faisant, des anciens propriétaires «autochtones» détenteurs des biens et des savoirs faire, des indigènes dépossédés et dans un rapport de soumission à l’envahisseur.

Des indigènes qui dès les années 1949 iront à leur tour en Lorraine en qualité d’ouvriers agricoles principalement. En Lorraine, «*l’implantation*

---

1- Guynemer.M, situation des Alsaciens et Lorrains en Algérie, Mars 1873, Paris 1873.

2- L’ouvrage sous forme d’un rapport signé par Guynemer est en fait un rapport pour le compte de la société de protection des Alsaciens- Lorrains demeurés Français dont Guynemer est membre.

*des travailleurs nord-africains principalement des célibataires et rarement accompagnés par leurs familles se fit essentiellement dans le Pays-Haut dès 1949 dans les circonscriptions industrielles de Villerupt, Longwy, Briey et Auboué. En 1955, la présence nord-africaine de cet espace concentrat 75% de la population de “Français musulmans” de tout le département de la Meurthe-et-Moselle .Après le décret sur les allocations familiales de 1955, une ventilation des Algériens se fera de manière plus importante qu'auparavant dans les zones agricoles de Lorraine, même si l'essentiel travaille alors dans le BTP et la grande industrie»<sup>1</sup>.*

Guynemer évoque le sujet de l'expropriation dont ont fait objet des «autochtones» en termes de séquestre. Il s'agit d'une dépossession par les colons français en faveurs des alsaciens et lorrains ramenés en Algérie et en spoliant les possesseurs traditionnels: «*toutes les terres données aux nouveaux colons, proviennent de séquestrés sur les tribus révoltées en 1871*»<sup>2</sup>. A noter que le type de propriété revêt des formes diverses. Les (terres) *melks* sont des possessions et propriétés individuelles; c'est la pleine propriété. Elles peuvent être vendues, données ou transmises par héritage. C'est la forme de propriété dominante.

Dans la province d'Alger et de Constantine des années 1871, la forme de possession *arch* caractérise la nature de la propriété. Terres des tribus, elles en jouissent de manière collective mais restent la propriété du *Beylick*. Le droit oblige à leur répartition annuelle entre les membres d'une tribu ; dans les faits, traduction du véritable fonctionnement basé sur l'accord et l'entente de ces tribus et parfois même des jeux de pouvoir ne traduisant pas forcément l'équilibre, les mêmes parcelles sont détenues depuis un temps immémorial par les familles. Une partie de ces terres peut être réservée pour l'usage de toute la tribu, à titre de communal.

c'est sur ces terrains *archs* , en vertu du sénatus-consulte de 1863 que les mesures de cantonnement qui consistent à restreindre le territoire occupé par les « indigènes » en leur attribuant comme compensation la propriété définitive et complète de 03 à 06 hectares par tête suivant la nature du sol , sont prises.

En résumé, cantonnement, délimitation des propriétés privées à trois ou à six hectares, mise en commun des terres de la tribu et risque qu'une famille traditionnellement détentrice d'un terrain n'en ait plus la jouissance par la mise en place d'un système Caïdal de représentation

1- Ahmed Boubeker, Piero-D. Galloro, *Histoire des immigrations en Lorraine, hommes & migrations* n° 1273,

2- Guynemer.M op cit, P 21.

politique inféodée à la France et prompte à sévir par différents procédés, contribuent à la mise en place de l'expropriation des tribus ayant participé à la révolte de 1871 de cheikh al-Haddad et leur remplacement par l'installation des Alsaciens et Lorrains. Auxquels sont attribués des concessions à moitié déjà plantée, une somme de 250 à 300 FR, les charrettes pour les labours etc... Après la dite révolte de Bejaia à Batna en passant par Jijel et Collo, 55 milles hectares d'excellentes terres ont été séquestrées et c'était le cœur de la révolte. Guynemer dira à cet effet : «*l'insurrection de 1871 et le séquestre qui en a été la suite, ont mis entre les mains de l'État 55 milles hectares de terres excellentes, situées principalement dans les cercles de Bougie, Djidjelli, Collo et Batna qui ont été les principaux centres de la révoltes*»<sup>1</sup>.

Dans *actuelles III, chroniques algériennes de 1939-1958* Albert Camus philosophe et écrivain français (1913/1960) décrit les conditions de survie des Kabyles de la région: une précarité importante: «*dans la commune d'El-kseur, sur 2500 habitants kabyles, on compte 2000 indigents. Les ouvriers agricoles emportent avec eux, pour la nourriture de toute une journée, un quart de galette d'orge et un petit flacon d'huile. Les familles, aux racines et aux herbes, ajoutent les orties. Cuite pendant plusieurs heures, cette plante fournit un complément de repas du pauvre*»<sup>2</sup>.. «*Dans la plaine d'el-kseur, région colonisée, l'homme touche 10 francs, la femme 5 francs et l'enfant qu'on emploie à la taille de la vigne, 3 francs*»<sup>3</sup>.

**2. Régulation, structures et pratiques:** Au delà de son aspect immoral et condamnable force est de reconnaître à cette machine à torturer que représente la colonisation son acharnement à produire ses structures, méthodes et acteurs tout en leur associant une négation tout azimut lorsque des fins fonds des cellules et cahots s'élèvent des voix opprimées pour «dire».

**2.1 Régulation, viol et négation:** Une torture systématisée et institutionnalisée dès le début de la colonisation sans pour autant que l'ignominie de la pratique ne cesse au siècle de la déclaration des droits de l'homme. Déclaration universelle des droits de l'homme (L'Assemblée générale résolution 217 A (III), 10 décembre 1948) qui dans son article 5 déclare: «Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements

1- Guynemer, op cit P42.

2- Albert Camus, *actuelles III, chroniques algériennes de 1939-1958*, P31.

<http://classiques.uqac.ca/>

3- Albert Camus, op cit P 37.

cruels, inhumains ou dégradants»<sup>1</sup> Ni d'ailleurs, après au regard des différentes conventions<sup>2</sup> s'étalant de 1948 à 2003.

A cet égard le Human Rights education associates (HREA) et la torture persistant dans le monde, adopte *une Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*. Celle-ci est adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/46 du 10 décembre 1984 et entrée en vigueur, le 26 juin 1987, conformément aux dispositions de l'article 27. A ce titre une définition la plus large possible est adoptée en **Article premier** et stipule : «*1. Aux fins de la présente Convention, le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles*<sup>3</sup>».

**La torture:** durant la période de la Révolution est un aspect qui, 52 ans après l'indépendance de l'Algérie ne bénéficie d'aucune reconnaissance de l'État français. L'état de guerre n'ayant jamais été reconnu que récemment n'était enseigné dans les livres d'histoire des potaches français qu'en termes d'événements d'Algérie. La négation de l'histoire et sa falsification pousse l'outrecuidance d'un gouvernement récent jusqu'à parler de «mission civilisatrice de la France». Un discours cher aux socialistes de l'époque.

L'opacité va jusqu'à interdire dès l'indépendance la diffusion d'un reportage de René Vautier intitulé «AU NOM DE LA CIVILISATION,

---

1- <http://www.hrea.org>

2- 1975 - La Déclaration des Nations Unies relative à la Protection de tous les êtres d'être soumis à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1985 - Nomination du Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les questions relatives à la torture 1987 - La Convention des Nations Unies contre la Torture entre en vigueur, 1989 - La Convention interaméricaine de prévention et de répression de la torture entre en vigueur, 1989 - La Convention européenne de prévention de la torture entre en vigueur. 2003 - Statut de Rome relatif à la cour pénale internationale, [http://www.hrea.org/index.php?doc\\_id=443](http://www.hrea.org/index.php?doc_id=443).

3- Déclaration universelle des droits de l'homme.

LA FRANCE COLONISE L'ALGÉRIE. «*Ce royaume d'Alger ne sera pas seulement une conquête, ce sera une colonie, ce sera un pays neuf sur lequel le surplus de population et le surplus de l'activité française pourra se répandre*» ainsi y décline-t-il les véritables raisons de la conquête loin des prétentions de l'affaire Bacri et Bouchenak et du coup de l'éventail prétendument raison de la guerre que résument la fin des priviléges décidés par la Régence d'Alger. Cependant dès le début de la conquête des rapports de soldats contredisent le discours officiel quant à la nature inculte du pays ou ces hommes analphabètes. Vautier commente en termes de soldats moins instruits et incultes qui vont civiliser un pays et s'insurge que cela soit fait au nom de la civilisation.

Un état de faits qui n'empêchera pas selon Vautier, le ministre de la guerre de l'époque d'ordonner: «*il faut se résigner à refouler au loin, à exterminer même la population indigène. Le ravage, l'incendie, la ruine de l'agriculture sont peut être les seuls moyens d'établir notre domination*» ou encore le colonel François de Montagnac de déclarer «*selon moi toutes les populations qui n'acceptent pas nos conditions doivent être rasées, tout doit être pris, saccagé sans distinction d'âge et de sexe. L'herbe ne doit plus pousser là où l'armée française a mis le pied*». Ou encore Saint Arnaud écrivant à sa femme: «*chère louise, je suis bivouaquée par une chaleur de 42° au milieu de vingt villages superbes qui ne se sont jamais bien soumis. Je leur ai donné jusqu'à ce soir pour payer les impôts et les amendes que je leur inflige s'ils ne s'exécutent pas j'enverrai trois colonnes bruler tout*».

Quant au reportage en question, il reçu une fin de non recevoir de la part de la ligue de l'enseignement des lycées et collèges de Navarre sous prétexte qu'il ne répondait pas à la doctrine officielle de la pénétration de la France en Algérie.

**2.2. Des pratiques avilissantes:** La torture jalonne l'histoire générale de l'homme. si torturer est avilir, profaner la sacralité de l'espèce, l'homme a été torturé au nom de Dieu<sup>1</sup>, d'un pseudo savoir cléricale<sup>2</sup> , ou des idéaux totalitaires : stalinismes et nationalismes, des colonisations et assez souvent des despotismes. Elle est toujours le fait d'un groupe élevé

1- «1251: le pape Innocent IV autorise enfin l'inquisition à pratiquer la torture. L'obtention d'aveux de culpabilité en est grandement facilitée. L'inquisition peut prononcer, sur la base d'aveux arrachés sous la torture. » In, *le gros mensonge de la bible*, P52

2- Giordano Bruno est brûlé vif à Rome, condamné pour hérésie. Il avait osé prétendre que le soleil pouvait être une étoile comme les autres, définir l'univers comme étant "infini" et émis l'hypothèse de l'existence de formes de vie hors de la terre .au bout de huit ans de procès, au cours duquel des aveux lui sont arrachés par la torture, il est condamné à mort comme "hérétique obstiné et impénitent"

L'hypothèse de Giordano Bruno annonce la déconfiture de la théorie ethnocentrique et (orgueilleuse) de l'église: l'homme et la terre sont au centre de l'univers. Idem p 57  
<http://www.bible.chez alice.fr. 2009>

au statut de dominant par la force des armes ou un quelconque pouvoir (vicaire de Dieu, protégés des maîtres) au détriment d'autres groupes plus larges, souvent, mais réduits à l'avilissement. La torture est l'expression d'un pouvoir : celui de prendre de force. S'il est admis que la torture pendant la révolution Algérienne visait par la force de la «question», l'information, il n'en demeure pas moins que torturer avilie du moment que le tortionnaire prend possession d'un être semblable à lui, lui prenant sa liberté naturelle.

Étymologiquement le terme de «torture» remonte à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, du provincial «tortuga», sous l'influence de «tort» (ancien participe de «tordre»), de tartuga, forme dissimilée de tartaruca. Feminin de l'adjectif tartarucus, proprem. «qui appartient au tartare, à l'enfer, au ténèbres» : la torture était le symbole de l'esprit des ténèbres, du mal en lutte avec le coq, symbole de l'esprit du bien.<sup>1</sup>

### 2.3. Les structures de la pacification et la torture.

Pour la «Pacification» des Aurès Soustelle Gouverneur Général charge le Général Parlange des créer des SAS (section administratives spécialisées) qui devront «charmer» les indigènes<sup>2</sup>. Celles-ci n'effaceront pas la répression qui doit être menée conjointement. Elles sont administrées par un officier des affaires indigènes (a i) qui «s'installera avec quelques troupes au milieu de la population et lui apportera aide et assistance: soins gratuits, vivres. Il parlera la langue. Il logera dans un bâtiment qui n'appartiendra pas à l'armée ou on lui donnera l'argent nécessaire pour bâtir sa SAS...bureau de renseignement. Chaque officier SAS «photographiera» ses ouailles, les fichera, dressera des listes, fera un état précis de la population, de ce qu'elle pense-il le saura puisqu'il parlera la langue-, des déplacements non justifiés» de «suspects éventuels»<sup>3</sup>.

Très vite cependant ces SAS inclineront vers cette mission originelle, non sans mettre cela sur le compte des caractères individuels des officiers, qui est la recherche du renseignement «malheureusement, les sas, ne recevront pas toutes leurs bons officiers. Il y aura «les autres», beaucoup d'autres. Ceux qui transforment les SAS, en centre de renseignement avant tout», en «centre de torture»<sup>4</sup>.

La rapine et luxure de ces officiers véreux semblera déterminer les dérives et tortures qui vont se développer autours de ces microcosmes en contradiction avec leur mission originelle et aider dans le pourvois en

1- Jean Dubois, Henri Mitterrand, Albert Dauzat, dictionnaire étymologique et historique du français. , collection Larousse, Edition France Loisir, France 2002 PP 770/771.

2- Yves Courrière, le temps des léopards, Editions Fayard, 1969 P97

3- Yves courrière Op cit P 97

4- Yves courrière, Op cit, P 99

hommes du FLN «*En carrefour de toutes les malhonnêtétés. On verra des officiers s'achetant des mobiliers de luxe, dépensant un argent de poche considérable en virées à Alger ou en métropole. Pour ceux là, les visites domiciliaires, les contrôles de toutes sortes, le chantage, la terreur, tout est source de revenus. Sans compter les ressources officielles de la SAS. On verra aussi-digne résultat de la politique de «tout crédit non dépensé ne sera pas renouvelé»-des budgets gaspillés sur ordre avant le 31 décembre. Pas perdu pour tout le monde. Alors que certains officiers équipent leurs SAS, viennent en aide à la population, d'autres volent et truquent leur comptabilité. Ceux-là n'auront guère de perte. Ce sont les principaux pourvoyeurs en hommes du FLN. Leurs injustices, leurs tortures, la peur qu'ils font régner, les «bons résultats apparents qu'ils obtiennent dans une région terrorisée qui n'ose plus bouger, amènent à l'ALN, tous les hommes valides qui veulent se venger»*<sup>1</sup>.

A ces SAS, des Camps d'hébergement [Centre d'hébergement de Lodi. Bossuet, Paul-cazelles, Berrouaghia<sup>2</sup> ou centre de tri sous secteur de Bouzereah<sup>3</sup>] sans barbelés ou avec mais placés dans des régions hostiles à l'homme tout comme les zones urbaines sont créées grâce à l'état d'urgence établi en premier lieu sur ordre du gouverneur dans le Constantinois M'Sila, Sétif et partout ces camps fleurissent dans un surpeuplement évident et des suspects innocents y sont enfermés. L'assignation à résidence, instrument légal «*d'hébergement*», est exploité par la gauche et devient problématique pour le gouverneur Soustelle qui ne d'espère pas de mettre en branle ses réformes« malheureusement le résultat va être l'inverse de celui escompté car on assigne à résidence tous ceux que les rapports de police ou de gendarmerie ou de simples ragots, qualifient de suspects»<sup>4</sup>.

La «**Responsabilité collective**» est cet autre concept de domination et instrument légal et répressif trouvé par le colonialiste pour mater le vent de révolte. Personne n'est innocent aux yeux de cette loi et le châtiment se généralise «*toute éclosion de rébellion nouvelle doit entraîner aussitôt d'une part actions brutales contre les bandes rebelles et d'autre part sanction contre leurs complices en vertu responsabilités collectives*»<sup>5</sup>.

Aussi les **Exécutions sommaires** par carence législative sont légion malgré le vide comblé en février 1956 des habitudes ont persisté chez

1- Idem P 99.

2- Henri Alleg, La question, édit Minuit, Paris, 1958, P08.

3- Henri Alleg op cit P 22

4- Yves courrière, Op cit P 104

5- Yves courrière, OP cit P108

les militaires: «*Les hommes de Beaufre (Général) capturent très vite des «supposés Fellagha» et quelques membres du FLN; il va donc les faire remettre à la justice. Il s'entend répondre par le procureur de Tizi-ouzou: «vos Fellagha prisonniers, que voulez-vous que j'en fasse? Tuez-les!» Et il apprend qu'au tout début des «événements» Mitterrand encore ministre de l'intérieur, sans l'écrire, avait dit la même chose: «vous n'avez qu'à les tuer!».*<sup>1</sup>

L'exemple probant en sera celui de la séquestration et de la torture d'élèves d'une médersa réformiste dont le chef en la personne de Tewfik el madani en pourparlers avec les autorités françaises pour l'application du statut de 1947 vont se retrouver collectivement torturés «*L'affaire des kabyles de ighil ilef va faire déborder la coupe. Monteil apprend par Tewfik el Madani, l'un des fondateurs des Oulémas réformistes, avec qui il entretient des contacts réguliers pour étudier les modalités de l'application du statut de 1947 sur les questions religieuses, que les gendarmes ont fait une rafle à la Médersa réformiste d'ighil ilef en Kabylie. Des poteaux téléphoniques ont été sciés. Il faut savoir qui a fait le coup. On arrête une quarantaine de personnes à qui on applique certaines méthodes qui, dans quelques mois, seront généralisées: les hommes sont bastonnés, passés à la «baignoire» et à la «gégène» électrique»*<sup>2</sup>.

La recherche toujours rapide de l'information se décline en termes de production de nouvelle structures tant pour les militaires que pour les policiers. Les D.P.U (dispositif de protection urbaine) du colonel Trinquier en décembre 1956 se basent sur le maillage de la ville d'Alger en particulier. Ainsi le moindre immeuble à son informateur auprès du D.P.U. En outre des détachements opérationnels de protection (D.O.P) concernant la police sont créés: «*des détachements opérationnels de protection (D.O.P) formés de policiers spécialisés furent envoyés dans les unités, pour des raisons d'efficacité et pour éviter que de jeunes soldats soient mêlés aux interrogatoires «renforcés»*<sup>3</sup>. En arrière fond une guerre des services d'autant que sociologiquement la police comptait plus dans ses rangs des pieds noirs que des métropolitains.

Le récit du défunt Bachir Boumaza situe son calvaire en France Métropolitaine. La «Gangrène»- Edition de Minuit- est le second ouvrage après la «question» d'Henri Alleg à être saisie. Jérôme Lindon, directeur des Éditions de Minuit depuis 1948, souligne dans la postface datée du 26 juin 1959: «*En dehors de La Question d'Henri Alleg,*

1- Yves courrière, idem P168

2- Yves courrière, idem P104

3- La guerre d'Algérie1954-1962, Document Le Monde, 2003.P53

---

paru aux mêmes Éditions de Minuit et confisqué par la police quelques jours avant le 13 mai 1958, La Gangrène était le seul ouvrage qui ait fait en France l'objet d'une saisie dans ces conditions depuis des dizaines d'années. C'était, en outre, la première fois que cela arrivait depuis la venue au pouvoir du Général de Gaulle. Aussi le retentissement de cette mesure, en France et à l'étranger, fut-il grand»<sup>1</sup>.

Récit de Bachir Boumaza (31 ans): «J'ai été arrêté le 2 décembre 1958, à 10 heures du matin, 146, rue Montmartre, au domicile de mon ami Naoui. Les inspecteurs de la D.S.T l'avaient arrêté lui-même le 28 novembre, et saisi à son domicile les archives du «Croissant Rouge». Il vivait seul. Quelques minutes plus tard, quatre autres inspecteurs frappaient à la porte. Ils m'emmènerent et je montais, en leur compagnie, dans une 403, qui me conduisit directement rue des Saussaies. Après avoir traversé le hall rempli d'inspecteurs, je fus conduit dans une salle où le commissaire Bigorre, assisté d'une vingtaine de policiers, me prit en charge.

- Comment, tu donnes une chaise à ce salaud? Pourquoi pas un fauteuil? Dit un inspecteur en tirant brusquement mon siège en arrière. Je tombai à la renverse. Le groupe d'inspecteurs se précipita sur moi et me frappa à coups de pieds sur tout le corps. Je crois que c'est ce qu'ils appellent «faire du football».

.....Les autres ordonnèrent de me déshabiller, et, comme je ne le faisais pas assez vite à leur gré, ponctuèrent leur ordre de nouveaux coups de poings et de nouveaux coups de pieds. Entre temps, deux policiers étaient entrés, tenant la dynamo «Gégène».

Dès que je fus complètement nu, ils me bandèrent les yeux de nouveau, me firent accroupir, lièrent mes poignets et mes chevilles, puis passèrent une barre de fer derrière mes genoux. Dans cette position, je n'avais prise sur rien, et tout Mouvement de défense devenait impossible. Je fus soulevé et suspendu dans le vide, la tête en bas, chaque extrémité de la barre reposant sur une table.

Ils soulignèrent en propos orduriers l'indécence de ma position. Puis deux d'entre eux enroulèrent le fil électrique autour des doigts de ma main et de Mon pied droit. [...]

La séance commence. Un des policiers doit manœuvrer «Gégène»: j'entends un léger grincement, de temps en temps. Un autre promène les électrodes sur mon corps, s'attardant, à la demande des autres, sur mes parties sexuelles. De temps à autre, il s'arrête, tandis qu'on m'asperge

---

1- La Gangrène, Paris, Éditions de Minuit, 1959, collection « Documents. Postface de Jérôme Lindon.

*d'eau, afin, dit-il, «que ça ne laisse pas de traces, et que ça fasse plus mal». Pour m'empêcher de crier, les policiers m'ont fourré un chiffon dans la bouche. Un moment, je crois que c'est de l'eau que l'on me verse sur le visage, mais, au rire des policiers, je comprends que l'un d'eux urine sur moi. Des vibrations traversent tout mon corps. J'ai l'impression que la barre de fer est en train de me couper les jambes et qu'elles vont tomber, morceau par morceau. Je ne peux ni bouger, ni crier. Je tressaille seulement sans arrêt.*

*La séance dura ainsi une heure ou deux, je ne peux dire. Je fus ensuite détaché, et mes gardes reprisent leur «football», peut-être un quart d'heure. Puis, ils me conduisirent, toujours nu et les yeux bandés, dans une salle voisine située au même étage. J'entends dire: «il faut le tuer, ce salaud-là»<sup>1</sup>.*

*L'année d'avant à Alger, la même torture, les mêmes éditions de minuit pour, un même objectif: dire la torture mais avec Henri Alleg. Ceci est la description qu'il en fait de cette ignominie. C'est la première torture sur Henri avec la gégène, les tortionnaires lui fixent les électrodes et le «soignent»: «il m'en fixa une au lobe de l'oreille droite, l'autre au doigt du même côté. D'un seul coup, je bondis dans mes liens et hurlais de toute ma voix. Charbonnier venait de m'envoyer dans le corps la première décharge électrique. Près de mon oreille avait jailli une longue étincelle et je sentis dans ma poitrine mon cœur s'emballer. Je me tordais en hurlant et me raidissais à me blesser, tandis que les secousses commandées par Chardonnier, magnéto en mains, se succédaient sans arrêt. .... Brusquement je sentis comme la morsure sauvage d'une bête qui m'aurait arraché la chair par saccades. Toujours souriant au-dessus de moi, Jacquet m'avait branché la pince au sexe .... Bientôt le lieutenant prit le relais de jacquet. Il avait dégarni un fil de sa pince et le déplaçait sur toute la largeur de ma poitrine. J'étais tout entier ébranlé de secousses nerveuses de plus en plus violentes et la séance se prolongeait. On m'avait aspergé d'eau pour renforcer encore l'intensité du courant et, entre deux «giclées», je tremblais aussi de froid»<sup>2</sup>.*

*De la gégène fixée au lobe, au sexe et le fil dégarni, c'est le Robinet. La Tête sous le robinet avec un taquet dans la bouche, on «soigne» le «client»: «l'eau coulait partout dans ma bouche, dans mon nez sur tout mon visage... J'avais l'impression de me noyer et une angoisse terrible, celle de la mort elle même m'étreignit»<sup>3</sup>.*

1- La Gangrène, Paris, Éditions de Minuit, 1959, collection « Documents ». pp11/31

2- Henri Alleg, op cit PP31/33

3- Henri Alleg op cit PP39/40

«*On va le roussir*», après l'électricité et l'eau, c'est les sévices du feu: «*on me poussa dans la cuisine et là on me fit allonger sur le potager et l'évier. Lorca m'entoura les chevilles d'un chiffon mouillé, puis les attacha fortement avec une corde. Tous ensemble, ensuite, ils me soulevèrent pour m'accrocher, la tête en bas, à la barre de fer de la hotte au-dessus de l'évier. Seuls mes doigts touchaient le sol. Ils s'amusèrent pendant un moment à me balancer de l'un à l'autre, comme un sac de sable. Je vis lorca qui allumait lentement une torche de papier à la hauteur de mes yeux. Il se releva et tout à coup je sentis la flamme sur mon sexe et sur les jambes, dont les poils s'enflammèrent en grésillant...il recommença une fois, deux fois, puis se mit à me brûler la pointe d'un sein*»<sup>1</sup>.

Le témoignage de l'auteur porte entre autres sur les techniques utilisées sur lui ou sur d'autres: la une chaise métallique ou passait le courant électrique en laissant des traces profondes de brûlures, des cicatrices au mollets faites au couteau, électrodes de chaque côté de l'aine, Fil dans la bouche, Le supplice de tantale<sup>2</sup>, Arrachage des ongles, Le sérum de vérité (pentothal)<sup>3</sup>.

### 3. La torture à Bourbaatache:

**3.1. Description du camp de Bourbaatache:** Le camp d'internement de Bourbaatache se situe sur une colline, à quelques kilomètres d'El Kseur (ville située à 26 km de Bejaia) sur la nationale n° 12 menant vers Adekar, Yakouren, Azzazga à la limite des wilayas de Bejaia et de Tizi ouzou. Cette bâtie coloniale et précisément maison cantonnière fut, pendant la Guerre d'Algérie, un centre d'observation pour l'armée française avant de devenir un camp d'internement des combattants de l'ALN arrêtés ou des militants de l'Organisation Politico Administrative du FLN. S'ajoutaient également des individus raflés lors des ratissages. Ce centre s'appelait le CTT (Centre de Transit Temporaire). C'est aujourd'hui un Musée du chahid réalisé à la faveur de l'acharnement d'un personnage de la région, Karim Chikh en l'occurrence, et de la volonté de la commune de Fenaia auquel il est rattaché administrativement.

«*Les personnes qui arrivèrent à Bourbaatache ne revinrent jamais pour la plus part*»<sup>4</sup>. C'est ainsi que décrit Djoudi Attoumi le sinistre des

1- Henri Alleg, op cit PP42/43.

2- Dans la mythologie romaine Tantale, fils de Jupiter Dieu de la terre et du ciel, condamné à la soif et à la faim est placé au milieu d'une rivière à l'eau fuyante et sous un arbre dont le vent éloignait les fruits qu'il tentait de saisir. Cela renvoie à l'impossibilité d'assouvir un désir.

3- Henri Alleg, op cit PP16/76.

4- Djoudi Attoumi, chroniques des années de guerre en wilaya III, (Kabylie) 1956-1962, T1 crimes sans châtiment, édit Rym Attoumi, Bejaia, Algérie, 2009.P192.

lieux. Un endroit connu pour les supplices de la roue, du crucifix, de l'hélicoptère et des exécutions sommaires. Il va de soi que le but est de faire remonter l'information, véritable nerf de la guerre contrairement à l'adage qui fait de l'argent le nerf de celle-ci. S'acharner sur les prisonniers, leur arracher des aveux avant de les achever de manière sommaire était la réputation qui précédait les lieux au plus fort, il y avait plus de 700 prisonniers qu'il fallait faire parler avant de les exécuter<sup>1</sup>.

Actuellement, l'endroit a été rénové et Karim Chikh, initiateur du projet de réhabilitation du CTT de Bourbaatache et auteur de l'unique fascicule sur la question, écrit à cet effet: «*mon initiative de rénovation de la structure de l'ex-prison de Bourbaatache, a été prise en collaboration (moi-même Karim Chikh) avec Abderazak Talbi, qui exerçait alors sa fonction de gestionnaire de l'APC de Fenaia –Il maten. C'était les années 2002 à 2005.*»

*Le SG (secrétaire général) m'a accordé tout le soutien de l'APC en matière de matériel nécessaire. À cette époque je faisais fonction de chef d'équipe en bâtiment à la commune. Nous étions tous deux des passionnés de l'histoire de notre région. J'ai débuté les travaux avec mon équipe pendant plusieurs années jusqu'à l'arrivée de monsieur Balli Farid qui est maire de cette commune. Lui même m'a encouragé pour la continuité des travaux jusqu'à la réalisation du fameux musée qui nous tenait à cœur. L'ex-prison de Bourbaatache a pris le nom de musée du chahid inauguré alors par Balli Farid le 1 novembre 2009*»<sup>2</sup>.

Une maison cantonnière dont le «*dernier chef cantonnier à y être passé fut Méziani, le père de si larbi, un officier de l'ALN tombé au champ d'honneur*»<sup>3</sup> et transformée en musée situé en bord de route en plein zone rurale. Un premier constat suscite l'interrogation quant à la décision d'en faire un musée alors que traditionnellement celui-ci fait partie intégrante du mobilier des zones urbaines. Une forme de manifestation culturelle urbaine mis à part les différents sites culturels mondiaux inscrits au patrimoine de l'humanité. En outre, excepté une dimension philanthropique, s'agissait-il d'un travail de mémoire de l'auteur de l'ouvrage et de la rénovation du site ? Celui –ci répond en fait avoir agit sous une double impulsion : la torture à mort de son défunt père ainsi que de ces deux oncles et la torture de sa mère heureusement rescapée des lieux. Un travail de mémoire pour une forme de

1- Idem P193

2- Chikh Karim, la torture à Bourbaatache. Bejaia.2012.P2 [Ouvrage réalisé à compte d'auteur (dépôt légal : 1560-2012, ISBN : 978-9947-0-3430-9)]

3- Djoudi Attoumi, op cit, P191.

reconnaissance du sacrifice des tous les martyrs anonymes absents de la mémoire collective ou parfois officielle.

Quant à l'appellation de « musée », le choix semble s'être imposé de lui-même à l'esprit de l'auteur qui déclare: «*un musée est traditionnellement une création architecturale relevant d'une autorité culturelle dont la mission est de collecter des œuvres d'art ou des pièces originales pour les exposer et perpétuer une mémoire ou consacrer un art. La prison-de Bourbaatache est physiquement un musée, chaque pierre raconte une histoire, une histoire de torture et de liquidation. Chaque clou, chaque marche. Une histoire dont le principal protagoniste est le sergent-chef Morvaïson Bouchamer. Les documents qu'on y trouve ne font qu'étayer ce que ces murs racontent*»<sup>1</sup>.

Une trentaine d'année après la guerre, une tombe collective est trouvée près du camp de Bourbaatache. Des charniers qui enferment les dépouilles de nombreux résistants algériens datant de la Guerre de Libération Nationale y sont encore suspectés. A présent, la bâtie est fermée; elle abrite périodiquement des commémorations en rapport avec la guerre; le lieu est également utilisé pour réaliser des documentaires sur le même sujet.

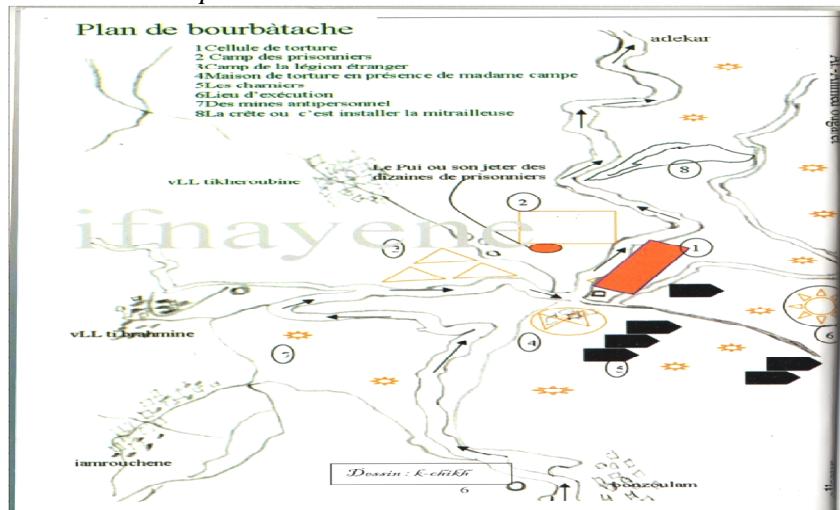
Le plan ci-dessous dessine les contours de la prison. Le site de Bourbaatache est accessible en longeant la nationale n°12 dans la direction d'El-kseur vers Adekar. L'endroit est un promontoire dégagé et un carrefour qui dessert les lieux dit d'Aït Garet vers le Nord-Est dans les montagnes d'Ibarissen et vers le Sud- Ouest les villages d'Iamrouchen vers le bas et Tibrahmine et enfin Tikhheroubine.

Des formes géométriques apparentes, le rectangle rouge désigne la cellule de torture ainsi que relaté dans la légende. Sur le versant haut de la route encore pratiquée et menant vers Adekar est figuré le camp des prisonniers (n°2) qui jouxte un puits ou sont jetés les prisonniers. Sur le même versant est installé le camp de la légion étrangère ou l'on comptait des Sénégalais affectés aux exécutions, tortures et viols des prisonnières. En contre bas de la cellule de torture une maison dédiée elle aussi à la torture mais en présence de madame Kampf l'épouse du capitaine du camp. Elle serait l'épouse insatisfaite qui intercéderait pour des faveurs passagères de prisonniers que l'époux révolté finissait par envoyer à la corvée de bois mais qui n'y revenaient pas<sup>2</sup>. Ensuite y sont représentés les charniers, les lieux d'exécution et enfin le lieu des mines anti-personnelles et le promontoire où est installée la mitrailleuse du camp.

1- Entretien réalisé avec Karim Chikh, le 22 juillet 2014, dans le cadre de la présente contribution.

2- Karim chikh, op cit. P

**Titre:** schéma de la prison de Bourbaatache et des charniers environnants.



Source : Karim chikh, la torture à Bourbaatache.2012.P06.

**3.2.Bourbaatache des tortionnaires:** Au camp de torture de Bourbaatache, la ligne de commandement comportait un capitaine du nom de Kampf, le sergent chef Morvaison, et le sergent Bègue. Le reste était en majorité composé de Sénégalais. Les deux premiers sont décrits en experts de la torture et les tueries. Des sanguinaires. Le premier était porté sur l'alcool et les cigarettes alors que le second appréciait provoquer les nouveaux arrivés par des gifles, coups de pieds, des insultes et des crachats sur la figure, histoire de provoquer une réaction qui vaudrait à son auteur une mort certaine. Sans quoi, le supplicié était abandonné. Ce qui arriva à Boudjou Mohand Laid un rescapé du centre<sup>1</sup>

La représentation physique que nous avons du sergent -chef Morvaison provient de la description qu'en fait, d'abord, Foufa une rescapée du personnage dans un témoignage qui étayera le récit. A cet effet un Procédé de dé-personnification est d'emblée observé dans le refus d'attribuer au personnage le caractère d'humanité «*le sergent Moviza.Ce sergent Moviza n'est pas un être humain*». La description s'attarde sur des éléments dont la désharmonie est peut être amplifiée. Cette caricature du sergent mettant en avant la laideur de sa physionomie générale le place dans le récit dans un rôle négatif. A noter que l'imaginaire humain attribue à l'harmonie des traits extérieurs une harmonie intérieur lui correspondant : au beau la bonté et au laid la

1- Djoudi Attoumi, op cit, P194/195.

méchanceté ou dans ce cas l'horreur. «*Un Diable! Pas un homme. Par Dieu tout clément! Une barbe, des lunettes à double foyers, des dents écartées, des ongles sales. Il faut voir comment il était*». A noter enfin la déformation de l'identité nominale du tortionnaire cité «morviza» comme déni d'identité alors que la fluidité du discours de l'interviewée répondant en français laisse transparaître une instruction à la base. Quant à Djoudi Attoumi, ancien officier de l'ALN, il le présente comme un ancien de la légion étrangère, la quarantaine, criminel né, maître absolu du centre sans prise sur lui de la part de son capitaine mais répondant aux seuls caprices de sa femme<sup>1</sup>.

Les témoignages des survivants emprisonnés et torturés à Bourbaatache, tout en s'alimentant les uns par les autres dans une sorte de mémoire consensuelle, sont poignants sur la violence subie de la part des soldats français et à leur tête le sinistre sergent chef Morvaison. Comme dans le reste du territoire algérien, l'usage de la torture lors de l'interrogatoire des prisonniers fut une pratique répandue et tolérée.

Les lignes suivantes reviendront sur le témoignage d'une survivante du camp de Bourbaatache. Il est également question d'évoquer cette question de la mémoire dans la perspective sociologique de ce que Maurice Halbwachs cite comme les cadres sociaux de la mémoire et la mémoire collective. Il s'agira donc d'une double perspective historique et sociologique

### **3.3. La maquisarde «FouFa si abdellah»<sup>2</sup>: Torture, victimisation et Refus de l'oubli.**



**Figure 1: une prison fermée. symbolique de la négation et de la spoliation du colonialisme.**

Les exactions de l'armée française, tortures physiques et psychologiques, se traduisent pour Foufa et une moitié de siècle plus tard en termes de refus de l'oubli. Des séquelles autant portées dans l'âme que dans le corps. Une manière de prolonger le refus de l'oppression d'une *moudjahida* qui met l'accent sur l'engagement totale d'un peuple dans le

1 Idem P196.

2 Texte transcrit de l'entretien réalisé par Kamel Zirem dans le cadre d'un reportage inédit « tirza » à l'occasion de la célébration du 53 me anniversaire du déclenchement de la révolution le 1 er novembre 1954.

processus de libération. Un peuple engagé mains nus contrairement aux maquisards qui eux étaient armés: «*Quand ça a commencé tout le peuple s'y est mis et les moudjahiddine, et les mounadhillines, le peuple entier. Les Moudjahiddine à la montagne avaient des armes. Nous on n'en avait. On n'a rien mais on était là, on était là, on était là.*

Foufa si Abdellah née Larbi et veuve Mostefaï résidente à El-kseur a été arrêtée en Juillet 57 alors que son mari était en prison. Après l'avoir relâché il a été transféré à la prison de Bejaïa. Quant à elle, les soldats français sont venus à El-kseur à la maison et ils l'ont emmenée à Larbaatache abandonnant sa petite fille à ses parents avant que ce dernier n'y soit emmené aussi. Elle était accusée d'avoir prescrit des médicaments aux moudjahidines et de s'y être rendue pour les soigner: «*j'ai été emmenée. Pourquoi? Parce qu'ils ont trouvé une preuve au maquis. J'avais une ordonnance. Donc, ils ont trouvé mon écriture. Une ordonnance avec des antihémorragiques, avec des produits pharmaceutiques, avec tout ce qui consistait à la pharmacie.*

De ces circonstances aussi le souvenir s'attarde particulièrement sur le trajet vers la prison de Bourbaatache, la durée du voyage, le Half-track, les kilomètres, les simulations d'exécution en cours de route pour commencer le travail psychologique puis à l'arrivée une journée de torture corporelle et de lavage de cerveau. Un système de torture dont dira Djoudi Attoumi: «*le système de torture était tellement perfectionné et mené avec acharnement, au point où ils furent rares ceux qui ne parlaient pas*»<sup>1</sup>. Elle dira à cet effet: «*je vais vous dire exactement. Je n'ai pas passé des années. J'ai passé toute une journée à être torturée sans arrêt, sans arrêt, sans arrêt, voila ! Alors, c'était le lavage de cerveau, c'était la torture corporelle, c'était l'électricité. C'était. D'abord quand-t-ils sont venus, ils sont venus me chercher à la maison, ils nous ont mis dans un half-track, on ne voit que le ciel, et, pendant, pendant qu'on..., c'est-à-dire que pendant notre parcours, sur plusieurs kilomètres, ils faisaient descendre quelqu'un. En général, un jeune berger. Ils le descendaient et –comment dirai-je ?- ils lâchaient une rafale derrière. Alors, moi, j'étais avec mon père, derrière. Donc j'avais l'impression qu'ils l'avaient tué. C'était déjà un travail psychologique, donc ils continuaient, ils continuaient plusieurs kilomètres et ils faisaient descendre quelqu'un d'autre et ça été suivi par une rafale de mitrailleuse.*

L'enfer racontée par Foufa se poursuit à l'arrivée au camp où elle est accueillie par un goumier: «*Donc en arrivant là bas déjà, il y en a un qui*

1- Djoudi Attoumi. Op cit .P 192

*a menacé mon père par (avec) un couteau par un goumier. Le goumier s'appelait S. S». L'ivresse du personnage semble le rendre inaccessible à l'intercession répétée que lui adresse son chef hiérarchique en l'occurrence un lieutenant dont l'absence de documents d'époque rendent l'identification hasardeuse: «*S'ils lui ont donné à boire jusqu'à ce qu'il soit rassasié, après il est venu vers moi. Il est venu me casser. Alors le lieutenant lui a dit: «Attention ne la touches pas!» alors le goumier a enlevé la sécurité de son arme, il l'a désamorcée et il m'a mis le canon dans le dos et il me disait «marche!». Le lieutenant a intervenu encore en lui disant: «Attention un coup risque de partir!». Il (le goumier) lui a répondu « j'en ai l'abitude mon lieutna ») je m'en souviendrai, je m'en souviendrai toujours, « j'en ai l'abitude mon lieutna, j'en ai l'abitude»**

L'interviewée mime le parlé du goumier pour suggérer l'analphabétisme de ce dernier et peut être des origines grossières. Le champ lexical pouvant renvoyer à des modalités de distinctions sociales. Par ailleurs, la modalité de répétition du verbe « se souvenir » et la modalité d'insistance avec «toujours», invoque et évoque ici un travail de mémoire. Le refus de l'oubli comme forme de résistance et de rejet de l'ignominie du personnage et des attitudes d'autorité dont il faisait la démonstration en présence de ses maîtres.

Une fois dans la chambre en présence du sergent-chef Morvaison le récit change de ton après et le discours de temps. L'introduction du «présent de l'indicatif avec le présentatif « être » dans le récit semble en rupture avec la prédominance de l'imparfait au niveau du récit. Le surgissement du sergent inscrit dans l'intemporalité annonce la prééminence d'une situation dramatique. «*Ils m'ont fait monter, monter à une chambre en haut. Là c'est le sergent Moviza.*». Le personnage est par la suite caricaturé comme cité plus haut «*Ce sergent Moviza n'est pas un être humain. Un Diable! Pas un homme. Par Dieu tout clément! Une barbe, des lunettes à double foyer, des dents écartées, des ongles sales. Il faut voir comment il était*». Ensuite le décor pour le moins spartiate témoigne de son caractère froid et hostile contrairement à un endroit bien meublé, ou les objets renvoient à la chaleur des lieux et au plein de vie qu'il recèle. Le vide, le froid et la mort s'opposent au plein, à la chaleur et la vie. La description prépare à un usage morbide et inhumain. Entre autres, les tortures dont ont fait les frais tous ceux qui connus ou anonymes ont eu la malheur de transiter par ces lieux: «*Alors là quand je suis montée dans la petite pièce d'en haut, le parquet était en bois et les escaliers étaient en bois. Donc, quand on arrive là bas, il y avait un bureau, le bureau était contre la fenêtre avec une chaise et il y avait - comment dirai-je ? - un divan de l'autre côté.*

Foufa parle, écrit plutôt. À la situation dramatique à laquelle elle est confrontée l'alternative de la coopération s'impose pour atténuer la situation conflictuelle. Les aveux écrits intéressent le tortionnaire pourtant la monotonie et la routine des actions racontées suggèrent une forme de prise en dérision de cette situation de la part de Foufa. Une forme de régulation des aveux attestant de la liberté de l'acteur et une exploitation d'une marge de liberté importante comme celle que l'on retrouve en termes d'analyse stratégique de Crozier et de Friedberg. *Elle écrit : «Il m'a donné un crayon et une feuille. Il m'a dit «voilà, vous allez écrire ce que vous avez fait» alors j'ai commencé: je suis née à El-kseur. Je suis allée à l'école primaire. Je suis allée, ensuite, au secondaire à Bejaia, après Blida, après Alger, après l'institut des sages femmes. J'étais installée ici à El-kseur. Je suis allée à tel endroit, j'ai fait un accouchement, j'ai vu que c'était un garçon. Je suis allée à tel endroit, j'ai fait un accouchement, c'étaient des filles, des jumelles. Alors, je suis allée...»;*

La même technique revient dans le récit d'Henri Alleg: «*nous allons vous donner une chance, dit Chardonnier, tourné vers moi. Voici du papier et un crayon. Vous allez nous dire ou- est que vous habitez, qui vous a hébergé depuis votre passage à la clandestinité, quelles sont les personnes que vous avez rencontrées, quelles ont été vos activités*»<sup>1</sup>.

Devant le dérapage de la situation, ce jeu d'acteur, le tortionnaire tachera de réagir en réorientant les aveux par la menace et l'étalage de son autorité et pouvoir. Dans la suite du récit il ne sera représenté dans le discours que sous la forme personnelle «il» mais de manière néologique. L'utilisation du pronom personnel «il» pour designer le sergent et la récurrence du procédé relève du refus de «nommer». Une forme de chosification d'une personne, une dénégation d'attribuer un nom. Une forme de non reconnaissance du tortionnaire et de sa mise à mort symbolique. «*Et il est venu, il a regardé et il m'a dit: «mais- je m'excuse- vous vous foutez de ma gueule, vous vous foutez de ma gueule». Je lui ai dit: «je vous dis ce qu'il y a». Il a repris «vous avez travaillé pour le maquis, vous nous faites bon visage et puis nous, donnez des coups de couteau dans le dos». Je lui dis: «mais je n'ai rien à vous dire».il me répond: «ben, attendez!».*

Avant la gégène en tenue d'Ève, et la menace de viol par les sénégalais ce sera la confrontation stérile avec un ancien chauffeur de son père boulanger de son état. Une confrontation dans laquelle Foufa refuse à ce dernier de pouvoir témoigner sous prétexte que, lui-même torturé,

1- Henri Alleg, op citp23

aucune vérité ne sortira de sa bouche. «Après c’était la gégène, ils n’ont pas arrêté de me torturer en tenue d’Ève. Je n’ai pas besoin d’expliquer ce que cela veut dire. Ils m’ont torturée sans arrêt et je montais au ciel. Je ne sais pas comment j’arrivais à être propulsée sous les électrodes».

Le viol et de surcroît par des «noirs». Voila ce qui traduit en double perspective l’horreur du tortionnaire mais aussi son esprit manipulateur. Le viol comme profanation d’un corps par le biais d’une sexualité non consentie traduit une dimension de possession et de contrôle de l’autre. Une domination masculine comme dirait Bourdieu mais ramenée à sa plus instinctive expression. La femme objet de désir a toujours constitué un butin précieux dans toutes les guerres. Dans le cas présent, elle est comparée à une «pâture» dans une forme de néologisme pour dire «victime». «Pâture» aux noirs par lesquels, il faut entendre les soldats sénégalais: «Çà a continué comme ça pendant longtemps et puis, il m’a redonné le cahier et donné à écrire. J’ai raconté ce qu’il y avait. Il a refait encore sans arrêt, sans arrêt, sans arrêt... Après en dernier lieu, il m’a menacé de me donner en pâture aux noirs. Alors là, j’ai eu peur. Vraiment, j’ai eu peur».

De l’analyse du discours, il ressort une forme de discrimination au sein même de ce corps militaire. Une discrimination d’ordre ethnique en fonction de la sémantique employée. Les «noirs»: des Sénégalais en opposition avec les «blancs» des Européens pour ne pas dire des Français puisque Morvaison lui-même était de la légion étrangère. *Il m’a dit: «si vous continuez comme ça je vais vous donner, la caserne des Sénégalais était juste en face».*

Comme ultime phase de résistance mais aussi de victimisation Foufa tentera sans succès de se suicider en se défenestrant....*Alors là. (Hésitations) j’ai; écoutez, j’ai essayé de me lancer par la fenêtre. J’ai pas pu. la fenêtre n’était pas ouverte et je n’arrivais pas à accéder à la fenêtre».* Puis devant l’insuccès de sa tentative, ne restait que le sacrifice de sa seule fille, du moins le défit lancé à ses tortionnaires que même le sacrifice de sa fille ne la ferait pas parler. «Après, il m’a dit «écoutez». Il faisait monter le.., c’est pour ça que je vous dis heureusement, qu’ils ont mit les marches en bois. J’entends encore ce bruit. Il les faisait monter une à deux et leur demandait de redescendre. Alors, bien. J’avais peur. Après, il revient trois à quatre marches et il leur demandait de redescendre. Après, je lui ai dit: «je vais vous dire une chose. J’ai une fille. Une fille, hein! Une seule fille et elle est petite. Elle a un an et quelques. Ramenez-là, posez-là en face, là-bas. Demandez-moi de vous dire que je suis partie à la montagne, que j’étais là-bas avec eux, que je

*leur ai envoyé des médicaments. Tuez-là devant moi, je n'ai rien à vous dire».*

Foufa est aujourd’hui en retraite, la qualité de Moudjahida lui est reconnue ainsi que les tortures dont elle a fait objet. Elle représente une voix féminine dans l’enfer de la guerre et reste la digne fille des nos illustres guerrières.

**Conclusion:** Comment présenter une thématique en transversalité avec plusieurs champs disciplinaires et s’astreindre à l’objectivité nécessaire ? En effet, la guerre un phénomène total. Ni les croisades, ni les guerres d’expansion, ni les colonisations ne voilent l’ultime nécessité économique qui les motivent et les violences qui les réalisent. Le viol, le meurtre, la victimisation en somme n’en sont que le recours abject certes du point de vue de la moralité mais bien incontournables pour les sciences qui s’en saisissent.

L’histoire par la recherche de la reconstitution des faits historiques s’attèle à la recherche de documents et de témoignages pour relater tout le jeu des circonstances et enjeux de l’événement. La sociologie par le recours à l’enquête sociologique s’emploie aussi à l’analyse du discours certes, mais dans le but d’expliquer le phénomène d’un point de vue des logiques d’acteurs ou des déterminants sociaux inhérents au phénomène. La linguistique et la sociolinguistique dans leur approche des formes et déterminants sociaux du discours y développent leurs champs disciplinaires respectifs. De même pour la psychanalyse par les biais des processus d’identification et culpabilisation pour ne citer que ceux là. Le camp de Bourbaatache, n’est qu’une goutte d’eau dans cet océan de spoliations, exterminations, tortures qu’à constituée l’Algérie sous domination Française. Le pouvoir politique et militaire de la France comme institution sociale y manifestait une forme de contrôle sociale en institutionnalisant à outrance ces diverses formes de barbarie.

### **Bibliographie.**

- 1-Ahmed Boubeker, Piero-D. Galloro, *Histoire des immigrations en Lorraine, hommes & migrations n° 1273,*
- 2-Albert Camus, *actuelles III, chroniques algériennes de 1939-1958*, P31.
- 3-Chikh Karim, la torture à Bourbaatache. Bejaia.2012.P2 [Ouvrage réalisé à compte d'auteur (dépôt légal : 1560-2012, ISBN : 978-9947-0-3430-9)]
- 4-Déclaration universelle des droits de l’homme.
- 5-Djoudi Attoumi, chroniques des années de guerre en wilaya III, (Kabylie) 1956-1962, T1 crimes sans châtiment, édit Rym Attoumi, Bejaia, Algérie, 2009.P192.
- 6-Entretien réalisé avec karim chikh , le 22 juillet 2014,dans le cadre de la présente contribution.
- 7-Guynemer.M, situation des Alsaciens et Lorrains en Algérie, Mars 1873, Paris 1873.
- 8-Henri Alleg, la question, les éditions de Minuit. France, 1980.
- 9-Jean Dubois, Henri Mitterrand, Albert Dauzat, dictionnaire étymologique et historique du français. , collection Larousse, Edition France Loisir, France 2002 PP 770/771.

10-La Gangrène, Paris, Éditions de Minuit, 1959, collection « Documents. Postface de Jérôme Lindon.

11-La guerre d'Algérie 1954-1962, Document Le Monde, 2003.P53

12-Mohamed Teguia, L'Algérie en guerre, Office des publications universitaires. Alger, 1988.P232.

13-Texte transcrit de l'entretien réalisé par Kamel Zirem dans le cadre d'un reportage inédit « tirza » à l'occasion de la célébration du 53<sup>me</sup> anniversaire du déclenchement de la révolution le 1<sup>er</sup> novembre 1954.

14-Yves Courrière, le temps des léopards, Editions Fayard, 1969, P 97.

#### Textes légaux.

1-1975 - La Déclaration des Nations Unies relative à la Protection de tous les êtres d'être soumis à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,

[http://www.hrea.org/index.php?doc\\_id=443](http://www.hrea.org/index.php?doc_id=443).

2-1985 - Nomination du Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les questions relatives à la torture

[http://www.hrea.org/index.php?doc\\_id=443](http://www.hrea.org/index.php?doc_id=443).

3-1987 - La Convention des Nations Unies contre la Torture entre en vigueur, 1987 - La Convention interaméricaine de prévention et de répression de la torture entre en vigueur,

[http://www.hrea.org/index.php?doc\\_id=443](http://www.hrea.org/index.php?doc_id=443).

4-1989 - La Convention européenne de prévention de la torture entre en vigueur. 2003 - Statut de Rome relatif à la cour pénale internationale, [http://www.hrea.org/index.php?doc\\_id=443](http://www.hrea.org/index.php?doc_id=443).

#### Webographie.

1-10 <http://classiques.uqac.ca/>

2-<http://www.bible.chez alice.fr>. 2009

3-<http://www.hrea.org>

ملخص المقال: يطرح المقال إشكالية التعذيب أثناء حرب التحرير الوطني والتفسير السوسيولوجي والاجتماعي اعتباراً أنه ظاهرة مؤسساتية خفية تم من جهة تشجيعها من قبل الساسة والحكام المستعمرات، ومن الجهة المعاكسة عدم الاعتراف بها رسمياً، وغضّ النظر عن الآلاف من المشردين في أرضهم والمفقودين والمشوهين. والسؤال المطروح هل يمكن فعلاً إخفاء ظاهرة التعذيب؟ التاريخ يذكر أنه من المستحيل حتى إن طال الزمن بالنسبة لبعض الحالات؛ فمن الخصوصيات السوسيولوجية لهذا المجتمع الفرنسي الغالب والجزائري المغلوب على أمره التناقض الذي أفرزه النظام الاستعماري العامل على تأسيس هذه المعاملة على شكل تنظيمي وسلوكي والتذكر بوجودها، إنشاء تنظيم عسكري تستند له مهام أمنية، تعميم الصيغة على شق أرجاء البلاد، التعامل بها مع الجنسين من الجزائريين الأصليين والأقليات السوداء.

إلا أن هذه الظاهرة تحاور أكثر من مجال منهجي وعلمي؛ فمن الإطار الاجتماعي للذاكرة حسب موريس ألياخ إلى السوسيولغوية المجال مفتوح.